

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 6 mai 2013, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères    Sylvie DeBlois  
   Anne Pichette

Messieurs les conseillers    Mathieu Drouin  
   Yves Lévesque  
   Arthur Plumpton  
   Bruno Simard

#### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2013.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Adoption du règlement # 2013-268
7. Invitation au Forum métropolitain 2013 de la CMQ.
8. Résolution autorisant la signature du contrat avec le réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.
9. Résolution embauche étudiant été 2013.
10. Résolution autorisant l'achat d'un radio portatif pour le service de sécurité incendie.
11. Dépôt des états comparatifs du premier semestre.
12. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité lors de la vente pour taxes.
13. Démission d'un pompier volontaire.
14. Divers.
15. Rapport des élus sur les divers comités.
16. Période de questions.
17. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur une proposition** de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2013.**

13-56

**Sur une proposition** de Yves Lévesque **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2013 ainsi que la séance extraordinaire du 23 avril 2013 soient adoptés.

## **3. Suites de ces séances**

## **4. Correspondance**

## **5. Adoption des dépenses**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire trésorière.

13-57

**Sur une proposition** de Anne Pichette, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures d'avril totalisant 53 446.06 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 4 260.15 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

## **6. Adoption du règlement # 2013-268**

### Règlement 2013-268

#### **Règlement 2013-268**

Règlement modifiant le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur maximale d'une construction à des fins agricoles.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Famille est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille a adopté un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 2 avril 2012.

**ATTENDU QUE** un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 23 avril 2013.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 mai 2013.

13-58

**EN CONSÉQUENCE :**

**Sur une proposition** de Mathieu Drouin, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**

**Que** le conseil municipal de Sainte-Famille, désire modifier son règlement de zonage 2005-197, afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur d'une construction à des fins agricoles, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

### **Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 : Objet du règlement**

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les conditions relatives à la hauteur des constructions principales et complémentaires à un usage agricole hors du périmètre urbain.

### **Article 3 : Modifications au CHAPITRE III – LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX**

Les articles 44 et 45 sont modifiés par l'ajout du paragraphe supplémentaire suivant :

*« Le présent paragraphe ne s'applique pas aux bâtiments principaux construits ou utilisés à des fins agricoles, hors du périmètre urbain. »*

### **Article 4 : Modifications au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES**

L'article 76 « NORMES GÉNÉRALES » est modifié par l'abrogation et le remplacement du paragraphe 4<sup>o</sup> « Hauteur maximale » par le suivant :

« 4<sup>o</sup> Hauteur maximale :

- a) *La hauteur maximale de tout bâtiment ou construction complémentaire est celle fixée pour le bâtiment principal par zone dans la grille des spécifications à l'exception des cheminées, des antennes, des clochers, des campaniles et des dispositifs spéciaux à l'usage des industries.*

*Le présent paragraphe ne s'applique pas aux usages et aux bâtiments complémentaires à un usage agricole, hors du périmètre urbain, à l'exception des constructions à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles »*

### **Article 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **7. Invitation au Forum métropolitain 2013 de la CMQ.**

## **8. Résolution autorisant la signature du contrat avec le réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.**

**Sur une proposition** de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser le Maire Jean-Pierre Turcotte, ainsi que la Directrice générale Sylvie Beaulieu à signer le contrat avec Réseau BIBLIO, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la Bibliothèque.

## 9. Résolution embauche étudiant été 2013.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance d'un Curriculum Vitae.

Attendu que le conseil municipal désire embaucher un étudiant pour l'été 2013.

13-60

**En conséquence, Sur une proposition de Mathieu Drouin, Appuyée par Arthur Plumpton, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de précéder à l'embauche de Félix-Antoine Gobeil Dion, pour la saison estivale 2013 au taux horaire de 10.50\$.**

## 10. Résolution autorisant l'achat d'un radio portatif pour le service de sécurité incendie.

**Attendu que** le conseil municipal a pris connaissance de la soumission de Novicom, concernant l'achat d'un radio portatif.

13-61

**En conséquence, Sur une proposition de Mathieu Drouin, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser l'achat d'un radio portatif au montant de 641.50 \$ (taxes en sus).**

## 11. Dépôt des états comparatifs du premier semestre.

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Anne Pichette, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1 les états comparatifs semestriels au 1 mai 2013.**

13-62

## 12. Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité lors de la vente pour taxes.

**Attendu que** la MRC procédera, le 13 juin 2013, à la vente de certains immeubles pour défaut de paiement des taxes.

**Attendu** l'article 1038 du Code municipal :

13-63

**En conséquence, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Anne Pichette, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater Sylvie Beaulieu, Directrice générale/secrétaire trésorière, pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille, les immeubles ci-après énumérés devant être mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 13 juin 2013, l'enchère de la municipalité ne devant pas dépasser le montant mentionné au 2ième alinéa de l'article 1038 du Code municipal.**

### Immeubles

1	Jude Morency 4424, chemin Royal Sainte-Famille, Île d'Orléans	38-3, 38-4, cadastre de la Paroisse de Sainte- Famille, Île d'Orléans (avec bâtiment)	3 670,07 \$ (au 08-03-2013)
2	Jude Morency 4429, chemin Royal Sainte-Famille, Île d'Orléans	38-Pties, 38-7, 38-9 et 38-9-1, cadastre de la Paroisse de Sainte- Famille, Île d'Orléans (avec bâtiment)	24 063,37 \$ (au 08-03-2013)

La description détaillée de l'immeuble mentionné au numéro 2 est la suivante :

2. Jude Morency, - 4429, chemin Royal, Sainte-Famille, Île d'Orléans :

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants :

- a) Une PARTIE du lot originaire TRENTE-HUIT (38 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille, circonscription foncière de Québec; bornée vers le nord-ouest par les lots 38-12 et 38-9-1, vers le nord-est par les lots 38-9-1, 38-6, 38-5, vers le sud-est par les lots 38-9-1, 38-6 et par le chemin Royal, vers le sud-ouest par les lots 39 partie, 38-12 et 38-9 partie, et contenant en superficie vingt-quatre mille cinq mètres carrés et six dixièmes (24 005,6 mètres carrés).
- b) Une PARTIE du lot TRENTE-HUIT (38 ptie) du même cadastre; bornée vers le sud-ouest par le lot 39 ptie, vers le nord par le lot 38-9-1 et vers le nord-est par le lot 38-9-1 et 38-9 partie mesurant 128,24 mètres vers le sud-ouest, 23,35 mètres vers le nord et 16,52 mètres, 32,80 mètres, 54,38 mètres et 12,98 mètres vers le nord-est et contenant en superficie mille cinq cent soixante-quatre mètres carrés et trois dixièmes (1 564,3 mètres carrés).
- c) La subdivision SEPT du lot numéro TRENTE-HUIT (38-7) du même cadastre.
- d) La subdivision NEUF du lot numéro TRENTE-HUIT (38-9) du même cadastre.
- e) La subdivision UN de la subdivision NEUF du lot numéro TRENTE-HUIT (38-9-1) du même cadastre.

Avec bâtisses dessus construites, portant le numéro civique 4429, circonstances et dépendances. »

### **13. Démission d'un pompier volontaire**

Le conseil municipal de Sainte-Famille, prend acte de la démission de M. *Olivier Dion, pompier volontaire.*

### **14. Divers**

### **15. Rapport des élus sur les divers comités.**

### **16. Période de questions**

### **17. Levée ou ajournement de la séance**

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9h15.

13-64

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.